AR Prefecture

006-210600060-20210412-20210418-DE
Reçu le 16/04/2021
Publié le 16/04/2021

DELIBERATION N°2021-04-18

REPUBLIQUE FRANCAISE **DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune d'ASPREMONT (06790)

Date de convocation : 07.04.2021

Séance du 12 Avril 2021

L'an deux mille vingt et un le douze avril 2021 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en Visio conférence, sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal BONSIGNORE

Présents :

M. BONSIGNORE Pascal

M. ARZANI Jean-Pierre
Mme PERNOT Chantal
M. Joël PIERACCINI
Mme FAYOLLE Patricia
M. CHAIX Michel
Mme LEURETTE Catherine
Mme GIGNOUX Laure
M. MERCIER Thierry
M. LE MORVAN Gilles
Mme HAM Emmanuelle
M. COUBETERGUES Benoît
M. BARBIER Olivier
Mme VONNER Isabelle
M. GIAUFFRET-SIMONGIOVANI Caroline
Mme DI BARTOLO Claire

Excusés :

Mme LEBRETON Elisabeth a donné procuration à Mme FAYOLLE Patricia.
M ANDRIO Franck

DI BAROLO Claire a été nommé(e) secrétaire de séance

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 17
Pouvoirs : 1
Votants : 18

AR Prefecture

006-210600060-20210412-20210418-DE
Reçu le 16/04/2021
Publié le 16/04/2021

OBJET : ADAPTATION DES REGIES MUNICIPALES ET CREATION D'UN COMPTE DE DEPOT DE FONDS AU TRESOR (DFT)

Le Conseil Municipal, l'obligation réglementaire de développer les moyens de paiements aux familles par la création d'un compte de dépôt de fonds au trésor,

Considérant la volonté de mise en place d'un portail famille permettant la réservation et le paiement par les familles des factures périscolaires, restauration scolaire et ALSH,

Considérant la volonté de regrouper les régies communales de la manière suivante :

- Restauration scolaire, périscolaire
- Régie d'avance
- Reprographie, toilettes publiques et redevances d'utilisation du domaine public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'autoriser la création d'un Compte de Dépôt de Fonds au Trésor (DFT) pour les régies communales regroupées.

FAIT et DELIBERE en Mairie les jours, mois et an que-dessus.
Au registre sont les signatures.

Aspremont, 13 Avril 2021

Le Maire,

MAIRIE D'ASPREMONT 06 (Alpes Maritimes)

Pascal BONSIGNORE